



AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales

Le public est informé que Mme le Maire des Taillades a procédé à **l'ouverture d'une enquête publique** sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, de la commune des Taillades, du **8 janvier au 9 février 2018 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Gérard CHAMPEL – ingénieur divisionnaire des travaux publics à la retraite - a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie des Taillades, pendant toute la durée de l'enquête, soit du 8 janvier au 9 février 2018 inclus :

- aux jours et heures habituels d'ouvertures, soit les lundis et vendredis matins de 8h30 à 12h30, les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h15 ;
- à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à M. Gérard CHAMPEL - commissaire enquêteur - Mairie des Taillades BP 401 84308 LES TAILLADES CEDEX.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie des Taillades dès la publication du présent avis. Les pièces du dossier seront également disponibles durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la mairie : www.lestaillades.fr.

Un accès gratuit aux pièces du dossier sera également assuré directement en mairie à l'aide d'un poste informatique dédié.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.taillades@wanadoo.fr, en indiquant en objet : ENQUETE PUBLIQUE. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie des Taillades pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 9 janvier de 8 heures 30 à 12 heures 30,
- le mercredi 17 janvier de 13 heures 30 à 16 heures 30,
- le vendredi 26 janvier de 8 heures 30 à 12 heures 30,
- le vendredi 9 février de 13 heures 30 à 16 heures 30 (ouverture exceptionnelle pour l'occasion).

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront remis à la commune sous 30 jours.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie des Taillades et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.lestaillades.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et du zonage d'assainissement ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets en vue de cette approbation.

Le Maire,
Nicole GIRARD